

Commission de Suivi de Site
Installation de stockage de déchets non dangereux de Berbiac
Commune de Manses
Séance du 13 juin 2017

- 4 SEP. 2017 -

La commission de suivi de site (CSS) de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Berbiac, sur la commune de Manses, s'est réunie le 13 juin 2017 à la mairie de Mirepoix sous la présidence de Monsieur Patrick BERNIE, sous-préfet de Pamiers.

Lors de cette séance, les représentants suivants étaient présents :

– Collectivités territoriales :

M. Christian CIBIEL, Mairie de Mirepoix,
Mme Simone VERDIER, Maire de Manses.

– Associations :

M. Donald VANDERSTAPPEN, Association intercommunale pour la sauvegarde du patrimoine naturel de la vallée de l'Hers,
Mme Mireille BOULARD, CEA.

– Exploitant :

Mme Julie DUCOS, Directrice technique chargée des installations classées,
Mme Christel SAUZE, Technicienne au sein de la direction chargée des ICPE,
M. Philippe PUJOL,
M. Gérard LEGRAND,
M. Jean-Luc ROUAN,
M. Loïc BOULBES, chef de pôle du site de Manses,
M. Eric FERRIE, Représentant des salariés et exploitant du site de Manses,
M. Laurent CARRERE, Représentant des salariés du site de Manses,
Mme Stéphanie CONSTANS, Cabinet ECTARE.

– Administrations publiques :

M. Amine LAHMIME, chargé de mission de la Sous-préfecture de Pamiers,
M. Thierry RIEU, DDT,
Jean-Eric ANGE, SDIS,
Mme Marie SUDERIE, UID DREAL.

L'ordre du jour est le suivant :

1 – Examen du rapport de fonctionnement et du dossier d'information 2016 de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Berbiac,

2 – Questions diverses.

Monsieur le sous-préfet indique que le compte-rendu de la CSS 2016 est validé.

M. FERRIE, M. BOULBON, Mme SAUZE et Mme DUCOS, représentants du SMECTOM DU PLANTAUREL présentent le rapport d'activité 2016.

M. ANGE (SDIS), fait constater que le défaut d'allumage de la torchère n'a entraîné une intervention que le lendemain.
Il souhaite savoir comment a été géré l'incident.

Mme DUCOS indique les horaires de l'astreinte : jusqu'à 22 h et à partir de 6 h. Toutefois, elle précise que même si la plage d'astreinte était plus large, l'incident n'aurait pas été signalé puisque la liaison téléphonique sur le site et permettant l'alerte par l'agent d'astreinte a été coupée. S'agissant du risque incendie, l'astreinte agit 24 h/24.

M. BOULBON précise que les données du site sont transmises sur le téléphone et les PC de l'agent d'astreinte. Le réseau a été déconnecté suite aux travaux réalisés sur le bas du site, au niveau des voiries.

Mme VERDIER se demande s'il y avait un risque d'explosion.

Mme DUCOS répond qu'il n'y avait pas de risque et que la dispersion s'est faite normalement. **Mme DUCOS** ajoute que des améliorations ont été faites, la torchère peut désormais être éteinte à distance.

Monsieur le sous-préfet constate, d'une part, qu'il y a quelques problèmes de fonctionnement notamment avec l'opérateur Orange et que, d'autre part, la plage d'astreinte ne semble pas suffisante d'un point de vue sécuritaire. Il demande qu'il y ait une possibilité d'intervention entre 22H00 et 6H00 du matin.

Mme BOULARD indique qu'il faudrait peut-être un système incendie supplémentaire.

M. BOULBON répond qu'un système de secours est mis en place.

Mme VERDIER souhaite connaître la tendance des tonnages de déchets apportés sur les 5 premiers mois de l'année 2017.

M. FERRIE répond qu'une baisse est constatée sur le premier semestre. Sur le deuxième trimestre les chiffres ne sont pas encore consolidés.

Concernant les odeurs, **M. LEGRAND** constate une baisse des signalements.

M. VANDERSTAPPEN indique que les odeurs provenaient du gaz et non du bassin des lixiviats. Depuis que les fuites ont été réparées, il y a beaucoup moins d'odeurs.

Mme VERDIER félicite les équipes qui ont travaillé sur cette problématique « odeurs ».

Monsieur le sous-préfet indique que lors de sa visite sur le site, il y avait un point noir où les nuisances étaient plus appuyées qu'ailleurs. Il souhaite savoir si on peut l'expliquer.

M. VANDERSTAPPEN indique qu'il y a un courant d'air dans la vallée. Par temps calme et haute pression, il peut y avoir en effet plus d'odeurs.

Mme BOULARD souhaite connaître le devenir des casiers dans le futur, car elle a le sentiment que l'on court à une catastrophe.

M. CIBIEL indique que la mairie travaille sur la baisse du volume des tonnages (plan de réduction des déchets).

Mme BOULARD signale qu'il faut montrer l'exemple.

M. CIBIEL rappelle que le traitement des ordures ménagères ressort à présent de la compétence régionale.

Mme VERDIER constate que de gros progrès ont été réalisés. Pour l'avenir, un défi de 15 000 tonnes de déchets en moins est fixé et rendu obligatoire par la réglementation. C'est le prochain gros chantier à mener au sein du SMECTOM et au sein de la population.

M. ROUAN précise qu'il y a 2 grands axes : la réduction des déchets à la source et un objectif également de recyclage. On vise 70 % de déchets recyclés. La sensibilisation de la population est importante mais également celle des fabricants d'emballages.

Mme SUDERIE indique que l'exploitant est très transparent du point de vue de l'inspection. Dès qu'un incident survient, la DREAL est immédiatement prévenue.

En l'absence d'autres questions, M. BERNIE remercie les membres de la commission pour leur participation et clôt la séance.

Le président,



Patrick BERNIE
Sous-préfet de Pamiers

